

Journée nationale de commémoration du 11 novembre 1918

Rendez-vous jeudi 11 novembre à 11h devant le monument aux morts d'Arceau pour rendre hommage aux soldats morts pour la France.

A l'issue de cette cérémonie, nous partagerons le vin chaud sous le préau de l'école.



Citoyenneté et Sécurité – vivre en bonne harmonie

Rappel des bons gestes pour vivre en harmonie dans le respect de tous.

Avec nos amis les animaux

Les déjections canines

Les déjections canines posent de réels problèmes d'hygiène, de propreté et d'environnement. Elles peuvent transmettre une maladie à l'homme (la Toxocarose). Par exemple, en jouant, les enfants risquent d'être contaminés et développer par la suite des problèmes de santé.

Il est essentiel que tous les propriétaires de chiens se responsabilisent et ramassent les déjections de leur animal

dans les lieux et espaces publics notamment dans le périmètre de l'école – aire de jeux.

C'est uniquement une question de respect.



Les chiens de catégories 1 et 2

(d'attaque, de garde ou de défense) doivent obligatoirement être :

- déclarés en mairie (contravention de 4ème classe de 135 €).
- tenus en laisse et muselés lors des promenades (contravention de 2ème classe de 35 €).

Chats errants

Conformément à l'arrêté départemental et afin d'éviter les problèmes d'insalubrité et de gêne du voisinage, il est strictement interdit de nourrir les animaux errants.

Propreté, les bons gestes à adopter

Destruction des déchets ménagers ou végétaux à l'air libre

Interdiction de brûler à l'air libre les déchets ménagers ou végétaux.



Poubelles

La vocation première des trottoirs est avant tout d'assurer la circulation des piétons en toute sécurité et pour cela ils doivent rester libres d'accès.

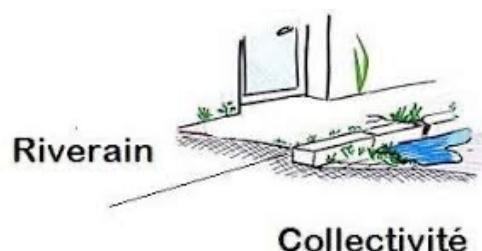
Rien de plus inesthétique que des poubelles laissées en permanence sur le trottoir devant les habitations : pollution visuelle et aussi odeurs nauséabondes.



Entretien des trottoirs

Les riverains doivent maintenir les trottoirs et caniveaux en bon état de propreté sur toute leur largeur, au droit de leur façade. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs.

En cas de neige ou de gel, les riverains doivent dégager un passage permettant la circulation des piétons.



Sécurité : Respect de la réglementation générale

Stationnement

Le partage des espaces publics suppose un respect du Code de la Route et des règles de sécurité.

- Les stationnements sur les trottoirs, sur les passages pour piétons, aux intersections de rues sont strictement interdits.

Circulation

- Respecter les zones 30 existantes
- En cas de déménagement, travaux (réfection de toiture, ravalement de façade...), il est impératif de solliciter par écrit, au minimum 8 jours avant la date fixée, une autorisation par arrêté municipal pour occupation provisoire du domaine public.



Opération tranquillité vacances

Lors des absences prolongées (vacances) ce dispositif permet une surveillance de votre logement par les services de la gendarmerie.

Vous pouvez vous rendre à la Gendarmerie afin de vous inscrire. Pour gagner du temps, vous pouvez préalablement télécharger le formulaire par le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>

Vos voisins peuvent également ouvrir l'œil durant vos absences !

Informez-les, qu'ils n'hésitent pas à composer le 17 en cas de comportements suspects !

RAPPEL : panneau pocket à télécharger

L'application « panneapocket » est un panneau d'information dans sa poche.

Chaque nouvelle publication de la Mairie est notifiée sur le téléphone portable de chaque habitant pour les prévenir. Ils consultent alors deux types de communication disponibles sous forme de panneau : les messages ou les alertes.



PanneauPocket
**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION**

Restez
**INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ**



OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

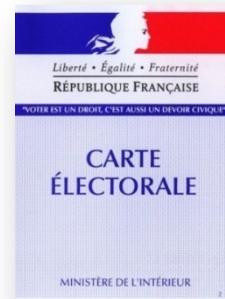
Les messages relaient les informations du quotidien : vie pratique...

Les alertes concernent les événements exceptionnels avec un caractère d'urgence et/ou de risque tels que alerte météo de la préfecture...

Concrètement, il vous suffit de télécharger gratuitement l'application mobile «panneapocket» sur App Store (Iphone) ou Google Play (smartphone).

Inscription sur la liste électorale

Pour voter aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans qui ont été recensés à 16 ans sur la commune. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, changement d'adresse, première inscription...), vous devez prendre l'initiative de la demande.



Vous disposez de 3 possibilités :

- Par internet : Il suffit de créer son compte en quelques clics sur le service en ligne, puis de scanner les documents demandés. La création est gratuite et le compte est sécurisé.
- Par mail : télécharger le cerfa N°12669*02 avec une copie de votre justificatif de domicile de moins de 3 mois, et une copie de la carte nationale d'identité puis envoyer vos documents scannés à mairiedarceau@wanadoo.fr
- Passer en mairie muni d'un justificatif de domicile et d'un justificatif d'identité de moins de 3 mois, l'inscription ou le changement d'adresse se fait immédiatement <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>

Quand s'inscrire :

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut faire cette démarche **au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1er tour de l'élection.**

Une journée autour de la prévention des chutes à domicile

Vivre le plus longtemps possible chez soi, tel est le souhait du plus grand nombre d'entre nous. Comment adapter notre habitat pour y vivre en autonomie et sécurité durablement ?

En effet, chaque année 2 millions de personnes de plus de 65 ans (soit une sur trois) sont victimes de chutes, notamment au domicile. Il est souvent trop tard lorsque l'on se rend compte des dangers et des pièges que recèle le domicile... un éclairage trop faible, des sols glissants... et la chute intervient, compromettant les projets futurs.

Vivre pleinement l'avancée en âge nécessite donc de faire évoluer son quotidien et en premier lieu son lieu de vie.

Pour apporter des réponses concrètes à ces questions, Pays Val de Saône Vingeanne, en partenariat avec SOLIHA a le plaisir de vous convier gratuitement à une joyeuse comédie intitulée « A petit pas » spectacle-débat joué par la compagnie « Entrées de jeu ».

Le jeudi 24 mars 2022 à partir de 14h au Forum à Mirebeau sur Bèze

Venez découvrir l'histoire de Monsieur Rémy. Après son retour d'hospitalisation suite à une fracture du bassin, Monsieur Rémy va devoir remédier aux défauts de sa maison

Après le spectacle, un goûter vous sera proposé lors duquel vous pourrez, si vous le souhaitez, rencontrer des structures qui œuvrent dans le champ du bien vieillir à domicile (santé, nutrition...).

Vous pourrez également vous inscrire pour la visite d'un appartement adapté qui vous permettra de vous approprier les différentes aides techniques et solutions domotiques favorisant le bien vieillir à domicile. Cette visite aura lieu par groupe de 10 personnes le **jeudi 31 mars et le vendredi 1er avril 2022 au Forum à Mirebeau sur Bèze.**

La participation à ces manifestations se fait sur inscription auprès de Marion CHENU, SOLIHA (m.chenu@solihha.fr ou 06 30 37 01 87).

